



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 08/07/2023

Date de publication : 17/07/2023

L'an **deux mil vingt trois, le douze juillet, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-051

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé le budget principal 2023 de la commune.

Considérant les éléments nouveaux apparus depuis le vote du budget 2023, il est nécessaire d'ajuster les crédits afin :

- 1/ de régulariser des opérations d'ordre (amortissement de bien),
- 2/ de constater en recette, l'octroi d'une subvention d'investissement pour les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire et de compléter les crédits nécessaires en dépense,
- 3/ de prévoir des crédits pour des opérations d'ordre afin de procéder à la réintégration d'un bien précédemment mis à disposition,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-036 du 06/04/23 portant approbation du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu la décision de Monsieur le Maire n°2023-047 du 6 mai 2023 relative à des virements de crédits pour le budget principal 2023,


 Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget principal 2023 ci-dessous :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	-5 000,00		
Dot. amort. immos incorporelles	6811	5 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		250 500,00		250 500,00
Virement de la section de fonctionnement			021	-5 000,00
Dotation			1021	250 500,00
Autres constructions	2138	250 500,00		
Bâtiments et installations			2804132	3 700,00
Autres org pub - Bât. et installations			2804182	1 300,00
OP : RENOV ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE		153 111,00		153 111,00
Subv. non transf. Etat, établ. nationaux			1321 319	153 111,00
Constructions	2313 319	153 111,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		403 611,00		403 611,00

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 17/7/2023
 et publication sur le site internet de la commune de Bedoin le : 17/7/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.